

##### Assemblée Générale de la FAPEE 28 juin 2021

**CANDIDATURE AU CONSEIL D’ADMINISTRATION**

**Nous croyons à la force et à l’entraide de la communauté parentale. Notre rôle est de faire vivre, connaître et grandir la fédération, défendre les intérêts des familles et des associations de parents du réseau, proposer et soutenir de nouveaux projets et être des partenaires des tutelles au service de la qualité des apprentissages et de la vie scolaire.**

**Les administrateurs sont des relais de la FAPEE auprès des établissements AEFE/MLF de leur zone géographique et auprès des responsables de zone lorsqu'ils viennent sur le terrain. Ils participent activement aux séminaires de gouvernance (heure FAPEE, conseil) pour les administrateurs issus respectivement des conventionnés et des partenaires. Ils informent et nourrissent les échanges sur les e-groupes ou autres plateformes et sont force de proposition pour les groupes de travail avec l'AEFE. Ils s’engagent à participer avec assiduité aux réunions du CA.**

**Si vous souhaitez vous porter candidat, merci de remplir le formulaire ci-dessous.** Date limite de retour : 15 juin 2021

Je, soussigné(e)

.....................................................................................................

Président(e) de l’Association des Parents d’Élèves de

.................................................................................................

Téléphone...........................................................................................

Courriel................................................................................................

**□**  **Présente ma candidature aux fonctions d’administrateur**

 **de la FAPÉE**

**□ Ou autorise M./Mme.** ...........................................................................................................

 **Membre de notre association, à présenter sa candidature aux fonctions d’administrateur de la FAPÉE.**

Téléphone .........................................................................................

Courriel...........................................................................................

Fait à ...........................................................

Le ................................................................

Signature

**Merci de motiver votre candidature par une profession de foi en expliquant votre expérience et votre intérêt pour la fonction.**

**CONSEIL D’ADMINISTRATION**

2020-21

*Président* **: François NORMANT**

*Vice-présidente APE gestionnaires* **Corrine PETIT**

*Vice-présidente APE non gestionnaires* **Virginie ROYER**

*Secrétaire générale* **: Catherine TERRAZ**

*Trésorier :* **Sébastien RICOUT**

*Administrateurs :* **Marie Claude ABOU FADEL, Mihaela BUCUROIU, Xavier DEPOUILLY, Younes ELHIMDY, Julie FEVRE, Camille GARNIER, Anne LACOMBE, Jean-Nicolas PAGNOUX, Emilie PECASSOU, Aliou TRAORE**

*Membres de réserve***: Laurence MAINGUY, Maria ESTRADA COCCOLI, Mohamed GARGOURI**

\***Article 5**: La FAPEE est administrée par un conseil composé de quinze membres appartenant tous à une association adhérente. Aucune association ne pourra avoir plus de deux représentants au conseil d’administration. Pour être élus, les candidats au conseil d’administration devront être dûment mandatés par leur association. Les membres du conseil d’administration sont élus pour trois ans par l’assemblée générale, par un vote à bulletin secret. Lors de chaque renouvellement du conseil d’administration, l’assemblée générale élira jusqu’à trois administrateurs suppléants destinés à remplacer, selon un ordre établi, les membres qui viendraient à cesser d’exercer leurs fonctions avant l’expiration de leur mandat. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l’époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés. Le renouvellement du conseil a lieu par tiers chaque année. Les membres sortants sont rééligibles. Le conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé d’un président, de deux vice-présidents, d’un secrétaire général et d’un trésorier. Le bureau est élu pour un an.